Commission scolaire des
PREMIÈRES-SEIGNEURIES
Inspirer pour devenir

Demande de congé sans traitement à temps partiel

La demande de congé sans traitement doit être faite au moins trente (30) jours avant le début du congé, selon les conventions collectives en vigueur et être acheminée au Service des ressources humaines.

Catégorie de personnel : Cadre ☐ **Soutien** ☐

Nom : _____ Matricule : _____

École ou Service : _____ Poste : _____

Par la présente, je demande à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries un congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire, selon les modalités suivantes :

Motif justifiant la demande :

☐ Études

☐ Raison personnelle (conditionnelle à l'accumulation d'au moins cinq (5) ans d'ancienneté)

☐ Autre (précisez) : _____

Durée :

☐ Pour une année scolaire complète (indiquez l'année) : _____

☐ Pour une partie d'année scolaire, du : _____ au _____

Modalités :

_____ journée(s) par semaine le ou les : _____
(Nbre) (Jour)

_____ journée(s) par période de paie le ou les : _____
(Nbre) (Jour)

_____ journée(s) par année réparties selon le calendrier ci-joint.
(Nbre)

_____ heures par semaine: _____
(Précisez)

_____ _____
Signature de l'employé(e) Date

Approbation du supérieur immédiat

☐ J'approuve la demande de congé sans traitement à temps partiel telle que décrite ci-haut.

☐ Je refuse la demande.

_____ _____
Direction de l'école ou du Service Date

Approbation du Service des ressources humaines

☐ Approbation de la demande de congé sans traitement à temps partiel telle que décrite ci-haut.

☐ Refus de la demande.

Durée : Du : _____ au _____

Pourcentage du congé : _____ %

Pourcentage de tâche : _____ %

_____ _____
Érick Gaboury, directeur Date
Service des ressources humaines

c.c. Syndicat
Direction d'école ou de Service
Employé(e)